

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Procès-Verbal des délibérations de la Séance ordinaire du 17 Juillet 2020

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11+2 PP
Votants : 11+ 2PP

Convocation du 12 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, CLAUDET Éric, BOUS Xavier par procuration à LEPAGE Isabelle, LEPAGE Isabelle, Mme LE LOUARN Françoise par procuration à MARIEMBERG Jean-François, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM, PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Éric, LEDOYEN Jean-Pierre, ROTA Raphaël, MALGRAS Jean-Marc et CROATI Gilles.

Absents excusés : MM. BLANCHETETE Jérémy, CAPART François.

1. Travaux ONF 2020 et autofinancement complémentaire.

Le nouveau garde forestier est venu présenter en mairie, les travaux d'investissement en forêts à réaliser sur la période triennale. Pour 2020, il semble important de prévoir une action dans les parcelles 24 et 26.

Le devis détaillé des travaux a été demandé par le maire, aux services de l'ONF. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 450 € HT pour la parcelle 24 et à 4390 € HT pour la parcelle 26.

Le conseil accepte à l'unanimité, d'engager uniquement les opérations manuelles de dégagement des semis, dans les deux parcelles. Il demande cependant de ne pas réaliser les ouvertures mécanisées sur ces parcelles. Cette opération consiste à créer des zones de passage débroussaillées d'au minimum 4 mètres de large sur la longueur de la forêt, pour les engins des marchands de bois.

Pour financer ces travaux qui n'étaient pas prévisibles au moment du budget primitif, il est prévu une décision budgétaire modificative. Une somme sera portée au compte 1068 en recettes d'investissement. Elle s'ajoutera au montant déjà prévu au BP 2020. A noter qu'une vente de grumes réalisée en juin 2020, non prévue au budget s'élève à un peu plus de 20 000 €.

Le Conseil propose de voter des crédits budgétaires complémentaires dans une décision modificative plus globale.

2. Affouages.

La fin de la période de confinement a permis aux affouagistes de reprendre leur activité et de façonner du bois de chauffage. Ces affouages ont été réalisés pour partie

- dans les forêts soumises à la gestion de l'ONF
- et pour l'autre partie au niveau des parcelles du lotissement. S'agissant des affouages réalisés sur les parcelles de lotissement, le Conseil décide d'en affecter la recette sur le budget du lotissement.

Le prix des affouages à compter de 2020 est déterminé de la façon suivante :

- En forêt communale, le prix du stère de bois sur le plat est de 8, 50 € HT et en côte, le prix est de 6,00 € HT. Prix inchangés depuis plusieurs années.
- Au lotissement, le Conseil décide de fixer les mêmes tarifs.

Voté à l'unanimité.

3. Ajustements budgétaires

Le Conseil municipal a proposé au conseil des ajustements budgétaires pour tenir compte :

- des travaux en forêts
- des travaux routiers
- de travaux dans l'église et la chapelle.

Ces travaux sont financés sur ressources nouvelles (ventes de bois notamment).

Voté à l'unanimité.

4. Choix d'un indice de révision des loyers

Les locations immobilières de la Commune sont en principes révisables sur la base de l'indice de référence des loyers. Il est demandé au Conseil de se déterminer sur les modalités exactes de révision entre l'indice du coût de la construction et l'indice de référence des loyers.

Pour éclairer la décision du Conseil, le maire présente l'évolution des deux indices sur la période 2018-2020.

Indice de référence des loyers				Indice du coût de la Construction		
Trimestre de référence	Indice en niveau	Evolution Annuelle		Trimestre de référence	Indice en niveau	Evolution Annuelle
2018 T1	127,22	1,05		2018 T1	1671	1,27
2018 T2	127,77	1,25		2018 T2	1699	2,10
2018 T3	128,45	1,57		2018 T3	1733	3,77
2018 T4	129,03	1,74		2018 T4	1703	2,16
2019 T1	129,38	1,70		2019 T1	1728	3,41
2019 T2	129,72	1,53		2019 T2	1746	2,77
2019 T3	129,99	1,20		2019 T3	1746	0,75
2019 T4	130,26	0,95		2019 T4	1769	3,88
2020 T1	130,57	0,92		2020 T1	1770	2,43

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'appliquer l'indice de référence des loyers. Cette décision s'appliquera aux baux communaux.

5. Téléphonie

Il y a plusieurs années, une réflexion a été menée en vue de réduire la facture téléphonique communale. Des liaisons par voie hertziennes avaient été choisies pour relier le local de football et la salle polyvalente à chacune des mairies. Le coût des liaisons est toujours resté à 1, 19 € par mois.

L'évolution de la téléphonie permet aujourd'hui, grâce au recours à la technologie IP de gagner en souplesse de gestion des communications et surtout en coûts d'abonnements.

Actuellement, la commune dispose des abonnements de ligne téléphoniques et internet auprès d'Orange pour les mairies d'Allondrelle et de La-Malmaison et d'une ligne téléphonique pour le maire.

Les consommations pour chacune des lignes sont faibles, mais, les coûts d'abonnement élevés.

Une étude a été réalisée en vue de quitter le système filaire d'Orange au profit de la téléphonie IP. Deux solutions sont possibles :

D'abord, la portabilité des 3 lignes vers OVH, prestataire français, auprès duquel la Commune loue déjà deux lignes hertziennes. Dans ce cas, la commune loue un « autocom à OVH » et reste tributaire de cette société.

- a) Dans la seconde hypothèse, la Commune a son propre autocom et bénéficie à ce titre d'un standard téléphonique qui lui apporte une grande souplesse de gestion de ses lignes. Par exemples, l'ajout d'une ligne supplémentaire est gratuit. L'appel vers un numéro conduit à un transfert automatique sur un autre numéro, en cas d'absence.

Le prix du nouveau système est de 3 120 €, quel que soit le choix fait par le Conseil. Il correspond au prix d'acquisition des téléphones connectables sur le réseau.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir des nouveaux téléphones VoIP à connecter sur le réseau de la Commune. Les prix mensuels d'abonnement sont les suivants :

Orange

Orange – système actuel			
	Mairie La-Malmaison	Mairie Allondrelle	Mairie
Abonnement téléphone fixe pour 2 mois	63, 20	86, 40	66,50
Abonnement internet tous les mois	44,00	62, 40	
Location Box	5,00	5, 00	
Consommations Exemple juin 2020	Pas relevé	16 appels 30 mn 6, 35 €	0, 27 €

Gestion téléphonie – autocom communal	
Location serveur OVH - mensuellement	6 €
Système 5 canaux	15 €

Coût des communications :

Pays	Coût à la minute vers fixes	Coût à la minute vers portables
France	0, 01 € HT	0, 08 € HT
Belgique	0, 018 € HT	0, 026 € HT
Luxembourg	0, 012 € HT	0, 0183 € HT

Voté à l'unanimité ;

6. Baux à renouveler

Cinq baux de location des terrains communaux suivants arrivent à l'échéance le 31/12/2019. Il y a lieu de les renouveler. Le prix est celui acquitté au 11 novembre 2019, sur la base de 340 Q de blé fermage. Ils sont indexés sur l'évolution du prix du blé fermage et sont payables le 11 novembre de chaque année. La date d'échéance est fixée au 31/12/2028. Voté à l'unanimité

7. Repas des Anciens 2020.

Compte tenu des mesures sanitaires, le Conseil municipal décide de ne pas organiser le repas des Anciens, cette année.

8. Convocation du conseil par mail.

Le Conseil municipal décide de poursuivre la convocation par mail des conseillers municipaux. Seul M. Pétruzzelli sera convoqué grâce à une version papier du mail envoyé.

Voté à l'unanimité.